

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le premier (1^{er}) jour de juin 2015 à 19 h au Centre Communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absence motivée :

Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
-------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption des procès-verbaux :	
	• Session ordinaire du 4 mai 2015	Décision
	• Session extraordinaire du 12 mai 2015	Décision
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière au 30 mai 2015	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Affectations au 31 décembre 2014	Décision

3- Aqueduc et égout

4- Sécurité publique

4.1	Ajustement salarial des pompiers (pratiques et maintenance)	Décision
-----	---	----------

5- Voirie & bâtiments

5.1	Berthe Boulanger – Travaux de décoration au C.C.	Décision
-----	--	----------

6- Urbanisme et environnement

6.1	Projet de règlement no 1113 – Lotissement	Décision
6.2	Projet de règlement no 1114 – Construction	Décision
6.3	Projet de règlement no 1115 – Zonage	Décision
6.4	Projet de règlement no 1116 – Permis & certificats	Décision
6.5	Rapport des permis émis depuis le 1 ^{er} janvier 2015	Décision
6.6	Fonds bassin versant – Aide financière	Décision

7- Loisirs et culture

7.1	Pique-nique familial annuel – Support financier	Décision
-----	---	----------

8- Affaires diverses

8.1	Gala Méritas – Support financier	Décision
8.2	ATLA – Versement de la subvention	Décision
8.3	Logements sociaux – Signatures	Décision

9- Liste de la correspondance

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire André Gamache.

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2015-06-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Adoption des procès-verbaux

• Session ordinaire du 4 mai 2015

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2015 tel que présenté par la directrice générale.

2015-06-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

• **Session extraordinaire du 12 mai 2015**

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 12 mai 2015 tel que présenté par la directrice générale.

2015-06-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer au 1^{er} juin 2015

1	INFOTECH	253,54 \$
4	STRATFORD - PETITE CAISSE	236,45 \$
8	DANY ST-ONGE	332,78 \$
9	BILO-FORGE INC.	3 201,99 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRÈRES INC.	18 102,79 \$
15	GESCONEL INC.	85,31 \$
17	MRC DU GRANIT	104 581,77 \$
19	BIOLAB - DIVISION THETFORD	262,60 \$
21	J.N. DENIS	54,05 \$
34	MÉGABURO	219,48 \$
52	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00 \$
87	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	5 254,84 \$
88	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	11 851,29 \$
100	SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC	93 591,00 \$
112	INDUSTRIE DE CIMENT LA GUADELOUPE	73,30 \$
120	COMMISSION ADMINISTRATIVE	822,11 \$
183	PUBLICATION QUÉBEC	41,28 \$
252	FORMULES MUNICIPALES	271,86 \$
258	JOCELYN ROY ÉLEC. (2010) INC.	260,99 \$
301	MARCHÉ RÉJEAN PROTEAU INC.	85,73 \$
319	MARCEL ROSA	4 782,96 \$
479	PÉTROLES FRONTENAC INC.	2 781,61 \$
485	MANON GOULET	175,14 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	470,92 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	5 490,06 \$
584	BATIRENTE	133,52 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	1 063,65 \$
691	SINTO INC.	175,86 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.	6 333,69 \$
713	GRAYMONT	40,02 \$
762	RESSORTS ROBERT	706,52 \$
770	PLOMBERIE JEANCAR INC.	1 661,95 \$
830	CROIX-ROUGE CANADIENNE	157,80 \$
869	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	295,26 \$
874	CCQ	1 270,95 \$
929	MULTICOPIE	420,43 \$
1029	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE	235,13 \$
1066	ALSCO CORP.	210,79 \$
1135	LE BOTTIN DU GRANIT	114,98 \$
1142	PUBLIFORME INC.	3 004,99 \$

1168	LUC GAUTHIER	93,84 \$
1176	J-DENIS PICARD	228,55 \$
1178	SNC-LAVALIN INC.	448,16 \$
1195	LA COOP DES BOIS-FRANCS	1 374,05 \$
1221	RESTAURANT AMIJO INC.	78,30 \$
1222	SERGE GÉLINAS	165,00 \$
1224	SPA THETFORD MINES	155,22 \$
1243	ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC.	536,93 \$
1249	TGS INDUSTRIEL	316,47 \$
1278	JEAN-FRANÇOIS PLANTE	1 753,37 \$
1297	AON HEWITT	2 368,55 \$
1307	DANIEL POIRIER	138,00 \$
1321	VALORIS	2 733,25 \$
1328	LOCATION D'OUTILS THETFORD	745,67 \$
1335	LES SERVICES EXP. INC.	5 461,31 \$
1336	MARISKA DESCHESNES	67,50 \$
1337	CSSS DU GRANIT	420,00 \$
TOTAL		286 217,56 \$

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2015-06-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière au 30 mai 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 30 mai 2015.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts **Richard Picard**

- 17 juin 2015 : Ouverture des soumissions pour la réfection de la rue du Parc.
- Les citoyens peuvent consommer normalement l'eau potable du réseau : la période d'étiage étant derrière nous.
- Suite à l'orage de samedi, certaines pièces d'équipements ont été endommagées : le personnel effectue manuellement les opérations.

Monsieur André Gamache ajoute que certains équipements informatiques à l'administration devront être remplacés.

Relations de travail **André Gamache**

Sujet traité au point 4.1.

A) Création d'une Table de concertation consultative

Les organismes de Stratford ont reçu par courriel ou par la poste une invitation à nommer des personnes qui pourraient représenter notre communauté, et ce, dans les secteurs d'activités suivants : éducation, récréotouristique, commerce et services, industrie, agriculture et acériculture, environnement, villégiature, entreprise d'économie sociale, organisme communautaire et organismes communautaires (jeunes et aînés).

Mandat à court terme : Préparer un projet, d'ici le 30 septembre 2015, dans le cadre du Pacte rural, en se référant au Plan de développement 2012-2017 de la Municipalité du Canton de Stratford.

À plus long terme, la *Table de concertation*, composée de représentants des différents secteurs en collaboration avec OrganisAction, travaillera à mettre à jour le Plan de développement 2012-2017.

La *Table de concertation* sera présidée par un élu pour le démarrage seulement. Par la suite, une personne de la communauté occupera cette fonction.

B) Soirée réseautage du Cercle des gens d'affaires de Stratford

La Municipalité a été invitée à assister à une soirée réseautage du Cercle des gens d'affaires, à laquelle plus de la moitié des membres y ont participé.

Ce fut une soirée très intéressante et instructive.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Les forces et les faiblesses;
- Des projets porteurs;
- Façons de dynamiser la communauté.

Voirie, Équipements & Transports**J.-Denis Picard**

- ➡ Chemin du Domaine Aylmer : Beaucoup de dommages causés par la gelée. Des fossés ont été creusés. Jusqu'à maintenant, les coûts s'élèvent à près de 20 000 \$.
- ➡ Rang des Quarante : Creusage de fossés prévu.
- ➡ Un entretien minimum sera effectué dans tous les chemins.
- ➡ Rang Elgin : Enlèvement de l'asphalte qui est cassé afin de permettre une surface de roulement plus sécuritaire.

Monsieur André Gamache ajoute en terminant que toutes les municipalités ont été éprouvées suite au dégel. Pour ce qui est du rang Elgin, des documents seront déposés à l'automne suite à une analyse des coûts en lien avec différents scénarios.

Information, Communications & MADA**Sylvie Veilleux**

Sujet non traité.

Le Conseil devra affecter un montant provenant de la Réserve Carrières et sablières suite au coût des réparations dans certains chemins.

- 9 juin 2015 : Rencontre CCU (4 demandes de dérogation à traiter).
- Domaine Aylmer : Les locataires ont subi certaines pertes de revenus considérant l'état du chemin pour s'y rendre.

La situation était hors de notre contrôle et revient à la normale, précise M. André Gamache.

En terminant, monsieur Daniel Poirier ajoute que c'est le début d'une belle aventure.

- Développement domiciliaire au Domaine de l'Aigle : Le Conseil attend la décision de la CPTAQ concernant le zonage d'un lot.
- Bacs de compostage : Le Conseil se penche sur la possibilité d'installer des bacs à différents endroits afin de diminuer le tonnage de déchets à enfouir.

Monsieur Daniel Poirier poursuit :

- Journée de la nature le 23 mai, associée avec la Fondation David Suzuki :
 - a) Remise de petits arbres;
 - b) Présence de l'ARLA pour informer la population sur la qualité de l'eau au lac Aylmer. Monsieur Daniel Poirier souligne les efforts déployés par les citoyens et la MRC du Granit dans le dossier de l'aménagement des bandes riveraines;
 - c) Atelier d'ornithologie;
 - d) Marche au sentier du Marais Maskinongé.

Travaux au Centre communautaire :

- Madame Berthe Boulanger va nous guider dans le choix des revêtements de plancher et de la peinture : un rajeunissement du Centre communautaire s'imposait.
- Le remplacement des fenêtres est presque terminé.
- La nouvelle fournaise est installée. La gestion des zones de chauffage sera effectuée sous peu.
- Bonne nouvelle concernant le changement du panneau électrique : le coût sera moindre que prévu.

- 7 juin 2015 : Exposition de peintures, gravures, sculptures sur bois et travaux des fermières.
- 20 juin 2015 : Fête de la Saint-Jean-Baptiste avec orchestre et feux d'artifice.

Sécurité publique**André Gamache**

- L'an passé, le ministère de la Sécurité publique annonçait aux maires des municipalités environnantes qu'ils devaient se rencontrer, avec la participation de fonctionnaires, pour analyser leurs services incendie respectifs afin d'en arriver à un regroupement. Aucune rencontre n'a eu lieu. La volonté du ministère a changé : les élus ont été avisés qu'une rencontre est prévue sous peu et un modèle de regroupement leur sera proposé.
- Camion-citerne : Plusieurs défauts sont à considérer. Les élus se penchent sur ce dossier.

2- Administration**2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s**

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2015-06-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Affectations au 31 décembre 2014**Aqueduc :**

Attendu qu'au 31 décembre 2013 le solde déficitaire du secteur aqueduc était de (10 306 \$);

Attendu le surplus de l'exercice 2014 au montant de 3 425 \$;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le montant de 3 425 \$ soit appliqué au déficit de ce secteur, le solde au 31 décembre 2014 étant de (6 881 \$).

2015-06-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Égout :

Attendu qu'au 31 décembre 2013 le solde déficitaire du secteur égout était de (3 014 \$);

Attendu le surplus de l'exercice 2014 au montant de 5 933 \$;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le montant de 5 933 \$ soit appliqué au déficit de ce secteur, le solde au 31 décembre 2014 étant de 2 919 \$.

2015-06-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Boues septiques :

Attendu qu'au 31 décembre 2013 le solde du secteur boues septiques était de 22 337 \$;

Attendu le surplus de l'exercice 2014 au montant de 22 483 \$;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le montant de 22 483 \$ soit appliqué au surplus de ce secteur, le solde au 31 décembre 2014 étant de 44 820 \$.

2015-06-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Richard Picard précise que pour ces trois secteurs les revenus et les dépenses sont directement reliés et que lors du budget, les tarifs tiennent compte des soldes respectifs.

Soldes disponibles (ajout) :

Attendu qu'un solde disponible de 56,53 \$ a été créé lors de la fermeture du règlement n° 1019 provenant de dépenses liées à l'aqueduc;

Attendu qu'un solde disponible de 341,51 \$ a été créé lors de la fermeture du règlement n° 1061 provenant de dépenses liées au traitement de surface sur le chemin Aylmer;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

D'affecter le montant de 56,53 \$ au remboursement de la dette à long terme du règlement n° 1019.

D'affecter le montant de 341,51 \$ au remboursement de la dette à long terme du règlement n° 1061.

2015-06-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Aqueduc et égout

Sujet non traité.

4- Sécurité publique

4.1 Ajustement salarial des pompiers (pratiques et maintenance)

Attendu que les pompiers volontaires de Stratford ont déposé une demande concernant un ajustement salarial lors de pratiques ainsi que pour la maintenance des équipements;

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford est très satisfaite des services rendus par son service incendie;

Attendu que ceux-ci ont été rencontrés et qu'une entente a été conclue récemment;

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Picard,
Et résolu :

De rémunérer nos pompiers volontaires au taux horaire de 15 \$/heure lors de pratiques et de travaux de maintenance; que cet ajustement soit effectif au 1^{er} janvier 2015.

2015-06-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache conclut en disant que nos pompiers sont très satisfaits de cette entente.

5- Voirie et bâtiments

5.1 Berthe Boulanger – Travaux de décoration au Centre communautaire (C.C.)

Attendu les améliorations en cours au Centre communautaire soient : le remplacement des fenêtres et de la fournaise;

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford désire moderniser ce bâtiment qui regroupe plusieurs organismes en plus des locaux municipaux;

Attendu que le remplacement du couvre-plancher ainsi que la peinture de certains locaux vont apporter un certain rafraichissement à ce bâtiment;

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Picard,
Et résolu :

De recourir aux services de madame Berthe Boulanger, décoratrice demeurant à Stratford, pour nous aider à rajeunir ce bâtiment afin qu'il soit plus attrayant et confortable, et ce, pour un montant maximal de 500 \$.

2015-06-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache ajoute que ce montant ne sera pas dépassé, sauf si on lui ajoute des tâches supplémentaires.

6- Urbanisme et environnement

6.1 Projet de règlement no 1113 – Lotissement

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Picard,
Et résolu :

Que le présent règlement soit adopté.

2015-06-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

PROJET DE RÈGLEMENT N^O 1113

PROJET DE RÈGLEMENT N^O 1113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N^O 1026 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de lotissement numéro 1026, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité désire retirer le montant prévu lors d'une deuxième récidive;

ATTENDU QUE cette intention du conseil nécessite une modification du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 mai 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de lotissement n^o 1026, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 4.1 *Contraventions, pénalités et recours* est remplacé par celui-ci :

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de cinq cents dollars (500 \$) et d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si le contrevenant est une personne morale, en cas de première infraction, il est passible, d'une amende minimale de mille dollars (1 000 \$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende minimale sera de mille dollars (1 000 \$) et l'amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale sera de deux mille dollars (2 000 \$) et l'amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour pour jour, des contraventions distinctes. Cependant, il ne pourra être recouvré d'amende que pour le premier jour à moins qu'un avis spécial, verbal ou écrit, relativement à cette infraction, n'ait été donné au contrevenant.

Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité peut exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

6.2 Projet de règlement no 1114 – Construction

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Picard,
Et résolu :

Que le présent règlement soit adopté.

2015-06-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

RÈGLEMENT N^o 1114

RÈGLEMENT N^o 1114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N^o 1027 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES.

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de construction numéro 1027, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité désire retirer le montant prévu lors d'une deuxième récidive;

ATTENDU QUE cette intention du conseil nécessite une modification du règlement de construction;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 mai 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de construction n^o 1027, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 4.1 *Contraventions, pénalités et recours* est remplacé par celui-ci :

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de cinq cents dollars (500 \$) et d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si le contrevenant est une personne morale, en cas de première infraction, il est passible, d'une amende minimale de mille dollars (1 000 \$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende minimale sera de mille dollars (1 000 \$) et l'amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale sera de deux mille dollars (2 000 \$) et l'amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour pour jour, des contraventions distinctes. Cependant, il ne pourra être recouvré d'amende que pour le premier jour à moins qu'un avis spécial, verbal ou écrit, relativement à cette infraction, n'ait été donné au contrevenant.

Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité peut exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

6.3 Projet de règlement no 1115 – Zonage

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Picard,
Et résolu :

Que le présent règlement soit adopté.

2015-06-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

RÈGLEMENT N^O 1115

RÈGLEMENT N^O 1115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1035 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage numéro 1035, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité désire retirer le montant prévu lors d'une deuxième récidive;

ATTENDU QUE cette intention du conseil nécessite une modification du règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 mai 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage n° 1035, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 4.1 *Contraventions, pénalités et recours* est remplacé par celui-ci :

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de cinq cents dollars (500 \$) et d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si le contrevenant est une personne morale, en cas de première infraction, il est passible, d'une amende minimale de mille dollars (1 000 \$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende minimale sera de mille dollars (1 000 \$) et l'amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale sera de deux mille dollars (2 000 \$) et l'amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour pour jour, des contraventions distinctes. Cependant, il ne pourra être recouvré d'amende que pour le premier jour à moins qu'un avis spécial, verbal ou écrit, relativement à cette infraction, n'ait été donné au contrevenant.

Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité peut exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

6.4 Projet de règlement no 1116 – Permis & certificats

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Picard,
Et résolu :

Que le présent règlement soit adopté.

2015-06-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

RÈGLEMENT N° 1116

RÈGLEMENT N° 1116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 1034 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement sur les permis et certificats numéro 1034, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité désire retirer le montant prévu lors d'une deuxième récidive;

ATTENDU QUE cette intention du conseil nécessite une modification du règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 mai 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement sur les permis et certificats n° 1034, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 5.1 *Contraventions, pénalités et recours* est remplacé par celui-ci :

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de cinq cents dollars (500 \$) et d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si le contrevenant est une personne morale, en cas de première infraction, il est passible, d'une amende minimale de mille dollars (1 000 \$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende minimale sera de mille dollars (1 000 \$) et l'amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale sera de deux mille dollars (2 000 \$) et l'amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour pour jour, des contraventions distinctes. Cependant, il ne pourra être recouvré d'amende que pour le premier jour à moins qu'un avis spécial, verbal ou écrit, relativement à cette infraction, n'ait été donné au contrevenant.

Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité peut exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

6.5 Rapport des permis émis depuis le 1^{er} janvier 2015

Le Conseil prend dépôt du rapport remis par l'inspecteur en bâtiment et environnement : des permis ont été délivrés pour une hausse d'évaluation estimée d'un million et demi de dollars.

6.6 Fonds bassin versant – Aide financière

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford a déposé une demande d'aide financière de 5 000 \$ en vertu du Fonds bassin versant de la MRC du Granit pour le projet nommé ci-dessous :

Contre-expertise sur le suivi environnemental d'un développement domiciliaire:

Attendu l'acceptation de cette demande au conseil des maires de la MRC du Granit;

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford :

- s'engage à respecter les conditions de financement et les obligations inscrites à la convention;
- mandate monsieur Daniel Poirier, conseiller et maire suppléant, et madame Manon Goulet, directrice générale, pour signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$.

2015-06-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Loisirs et culture

7.1 Pique-nique familial annuel – Support financier

Attendu que le comité du Pique-nique familial a déposé une demande de subvention de 3 000 \$ au moment de l'élaboration du budget 2015;

Attendu que ce comité a déposé son rapport financier pour le pique-nique familial, édition 2015;

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford est très intéressée à renouveler cette activité qui permet le rapprochement des tous les résidents de Stratford;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2015;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

De rembourser les dépenses occasionnées pour cette activité jusqu'à un maximum de 3 000 \$.

2015-06-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache ajoute que le Conseil n'hésite pas à reconduire cette activité familiale qui est organisée brillamment par des bénévoles et appuyée par différents collaborateurs financiers.

8- Affaires diverses

8.1 Gala Méritas – Support financier

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford désire reconnaître les élèves de sa communauté pour la qualité de leurs accomplissements en les honorant lors du Gala Méritas de la Polyvalente de Disraeli;

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford désire maintenir ce partenariat;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

De verser un montant de 100 \$ pour aider à défrayer les coûts de l'activité « Gala Méritas ».

2015-06-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur le maire André Gamache assistera à ce gala et remettra leurs prix à nos étudiants récipiendaires.

8.2 ATLA – Versement de la subvention

Attendu le dépôt du rapport de l'ATLA détaillant les activités pour l'année 2015;

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford a prévu à son budget 2015 une aide financière de 1 500 \$ pour permettre à l'ATLA de remplir ses obligations;

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Picard,
Et résolu :

De supporter financièrement l'Association touristique du lac Aylmer en lui versant la somme de 1 500 \$ prévue au budget.

2015-06-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache souligne l'implication de cet organisme :

- Installation et retrait de bouées sur le lac Aylmer;
- Forum avec les différents intervenants afin de régler les problématiques du bruit et de la vitesse sur le plan d'eau;
- Encadrement touristique;
- Etc.

Madame Sylvie Veilleux représente la Municipalité sur ce comité.

8.3 Logements sociaux – Signatures

Attendu la résolution 2015-05-15 déterminant que la Municipalité du Canton de Stratford désire procéder à l'étude des possibilités de développement d'un projet de logements sociaux et communautaires à Stratford;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

D'autoriser monsieur André Gamache, maire, et madame Manon Goulet, directrice générale, à signer le contrat de service entre la Municipalité du Canton de Stratford et le Groupe des ressources techniques Entraide Habitat Estrie, ainsi que tous les documents se rapportant à cette entente.

2015-06-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Daniel Poirier désire remercier les membres du Conseil ainsi que la directrice générale pour leur appui dans ce dossier : il s'agit de valider l'intérêt des

citoyennes et citoyens de Stratford et des environs versus des logements sociaux accessibles aux gens à faible revenu et aux aînés.

La démarche s'étend sur une période de 3 à 5 ans.

En compensation d'un montant de 10 000 \$, l'expertise de l'organisme GRT Entraide Habitat Estrie sera utile entre autres pour :

- Collecte de fonds;
- Localisation de l'endroit le plus approprié;
- Recrutement de citoyennes et citoyens potentiels;
- Support administratif;
- Etc.

9- Liste de la correspondance

- ✓ Club de l'Âge d'Or : Remerciements
 - Remerciements pour la subvention de 950 \$.
- ✓ Société d'histoire de Stratford : Suivi
 - L'organisme sera contacté sous peu afin d'obtenir des précisions.
- ✓ Madame Marthe Hébert : plainte
 - Lecture de la plainte adressée au Conseil.
 - Madame Marthe Hébert est présente.
 - En réponse à cette demande, monsieur André Gamache précise que l'inspecteur en bâtiment et environnement va y donner suite.
 - Le Conseil va statuer prochainement suite à la saisie d'informations.

Offres de services

- ✓ Nadeau Photo Solution – Visite virtuelle

Invitations

- ✓ 9 juin 2015 : Assemblée générale annuelle SADC
- ✓ 18 juin 2015 : Gala reconnaissance de saines habitudes de vie

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

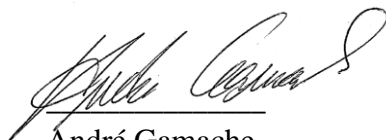
Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce premier (1^{er}) jour de juin 2015.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

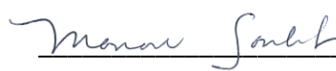
Que l'assemblée soit levée à 20 h 50.

2015-06-21



André Gamache
Maire

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière